

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

Liste de vérifications – Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande (cochez) :

Documents généraux :

- Une description de la nature de la demande (plusieurs dérogations peuvent constituer une seule et même demande)
- Un plan fait signé par un arpenteur-géomètre dans le cas d'une demande de dérogation relative à une distance ou une superficie pour un usage existant ou projeté;
- Une description des raisons pour lesquelles le requérant ne peut se conformer au règlement en vigueur;
- Une description du préjudice pour le requérant découlant de l'application stricte du règlement;
- Des photographies claires et récentes qui permettent de bien identifier la dérogation demandée;
- Toute autre information connexe requise pour fin de compréhension de la demande;
- Paiement des frais exigibles (150\$). Les frais de parution de l'avis public sont à la charge du propriétaire.

Je soussigné(e) _____ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Signé à _____ ce _____

Signature : _____

NOTE : Le présent formulaire et les documents l'accompagnant constituent la demande de permis. Le dépôt de cette demande ne constitue pas une autorisation de procéder aux travaux demandés. L'employé assigné à l'émission des permis se réserve le droit d'exiger tout document ou renseignement supplémentaire nécessaire à l'évaluation de votre projet.

Veuillez nous transmettre votre demande de l'une des manières suivantes :

En personne : en vous présentant au bureau de l'inspecteur en bâtiment du 19, rue Gendron;

Par télécopieur : 819-423-5388;

courriel : batiment.fassett@mrcpapineau.com ;

Par la poste : 19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0

N'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme au **819-423-6943**.